

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/08-415-1178 du 25/02/2008

EVALUATION DE L'EXPRESSION ORALE DES EPREUVES DE LV1 ET DE LV2 POUR LA SERIE STG DU BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE - SESSION 2008

Références : Arrêté du 2 novembre 2006 relatif aux épreuves du baccalauréat technologique série STG - Notes de services : n° 2007-139 du 3 août 2007 - BO n° 32 du 13 septembre 2007 - n° 2007-150 du 8 octobre 2007 - BO n° 37 du 18 octobre 2007 et rectificatif

Destinataires : Lycées publics et privés

Affaire suivie par : Mme OLIVIER-GUINARD - Tel : 04 42 91 71 83 - Fax : 04 42 91 75 02 - Mme AMALBERT - Tel : 04 42 91 71 79 - Mme SCHIANCHI - Tel : 04 42 91 71 93

De nouvelles modalités d'évaluation des épreuves de langues vivantes obligatoires sont applicables à compter de la session 2008. Ces modalités ont été définies par les textes cités en référence.

Ces épreuves comportent deux parties, une évaluation de l'écrit prévue le mardi 17 juin (LV2) et le mercredi 18 juin (LV1) et une évaluation de l'oral organisée pendant le temps scolaire.

Seule l'évaluation de l'expression orale est prise en compte dans le calcul de la note finale comptant pour l'obtention du baccalauréat.

1 - Evaluation de « l'expression orale »

Il appartient à chaque chef d'établissement concerné d'organiser cette partie d'épreuve de langue vivante 1 et de langue vivante 2.

1-1 Calendrier

L'évaluation a lieu au début du troisième trimestre. L'équipe pédagogique arrête le calendrier. Néanmoins, l'évaluation doit intervenir entre le 27 mars et le 16 mai.

1-2 Les cas d'absences

Cette évaluation est obligatoire pour tous les élèves de terminale. La convocation est assurée par le chef d'établissement, sa forme est laissée à son initiative.

Dans le cas d'une absence justifiée le jour fixé, le chef d'établissement propose une nouvelle échéance au candidat. Si les nécessités du service ne le permettent pas, le calcul de la note finale s'effectue à partir des seuls résultats obtenus à la partie écrite de l'épreuve.

En revanche, toute absence non justifiée entraîne la note « zéro » pour cette partie de l'épreuve.

1-3 Cas particuliers

- Les élèves qui ont choisi pour l'examen une langue qui ne correspond pas à un enseignement suivi dans l'établissement subissent l'épreuve dans un centre d'examen. Dans ce cas, j'établirai la convocation en fonction des éléments que vous me communiquerez (annexe 1).
- Les candidats qui ont fait le choix de l'arménien, du cambodgien, du finnois, du norvégien ou du persan passent uniquement la partie écrite de l'épreuve notée sur 20 points.
- Les candidats handicapés auditifs : je vous rappelle que ces candidats peuvent être dispensés à leur demande et sur avis du médecin de la CDAPH de l'épreuve de LV2 (partie écrite et partie orale) et de la partie « expression orale » de l'épreuve de LV1 (cf. BA n° 403 du 22 octobre 2007).

1-4 Désignation des professeurs évaluateurs

La désignation des professeurs évaluateurs est opérée par les chefs d'établissements. Il doit être fait appel à tous les professeurs enseignant les langues concernés dans quelque série et à quelque niveau qu'ils dispensent leur enseignement. **Les professeurs n'évaluent pas leurs élèves de l'année en cours.**

Dans l'hypothèse, exceptionnelle, où le vivier des enseignants ne permet pas à l'établissement de se suffire à lui-même (langues rares par exemple), il peut être fait appel à des professeurs extérieurs à l'établissement. Dans ce cas, j'établirai les convocations des professeurs selon les indications que vous me communiquerez (nom du professeur, établissement d'exercice, dates de l'évaluation, langue concernée).

1-5 Supports de l'évaluation

Une banque nationale de documents supports de l'épreuve sera mise à votre disposition. Ces documents (déclencheurs d'expression et pistes de relance) vous seront adressés par cédéroms sous pli confidentiel la semaine du 17 au 25 mars 2008.

1-6 Evaluation (durée 10 minutes, préparation 10 minutes – notée sur 20 points)

Toute l'épreuve doit être conduite dans un esprit positif, en mettant le candidat en situation de confiance et en évitant de le déstabiliser.

Le professeur propose deux documents au candidat qui en choisit un. Le candidat dispose ensuite de 10 minutes pour organiser ses idées et préparer son propos.

Dans la phase initiale d'expression en continu, l'examineur ne doit pas interrompre le candidat pour lui poser des questions, il doit le laisser aller au bout de ce qu'il souhaite dire.

Dans la seconde phase le professeur, prenant appui sur les propos du candidat, conduit l'entretien. Il peut si nécessaire s'aider des pistes de relance qui ont été fournies avec les documents déclencheurs d'expression. Ces pistes de relance n'ont surtout pas pour objectif d'évaluer les connaissances du candidat, elles sont destinées à remettre le candidat en situation de s'exprimer.

Pour chaque candidat le professeur conduit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation (annexes 2 et 3). A l'issue de l'épreuve l'évaluateur récupère auprès du candidat le document papier support de l'interrogation.

Il formule une proposition de note et une appréciation sur la prestation du candidat.

Ce document a le même statut que la copie d'écrit. A ce titre, aucune communication du document rempli et donc aucune communication de la note attribuée au candidat ne doivent intervenir avant la fin de la session d'examen.

L'évaluation de l'expression orale représente au maximum un tiers de la note finale.

La note sur 20 attribuée à la partie écrite de l'épreuve est doublée pour obtenir une note sur 40.

Il y est ajouté la note sur 20 obtenue à la partie évaluation de l'expression orale.

La note globale de l'épreuve est obtenue en divisant la note sur 60 par 3. La pondération est effectuée automatiquement par le logiciel OCEAN à l'entier supérieur le plus proche.

La note sur 20 en points entiers, est affectée du coefficient multiplicateur 2 ou 3 en fonction du rang de l'épreuve et de la spécialité.

Les notes proposées par les professeurs seront saisies par internet dès l'issue de l'évaluation. Les bordereaux informatiques de notation vous seront adressés fin mars.

2 - Evaluation de la compréhension de l'oral

L'évaluation de la compréhension de l'oral fait l'objet pour l'année 2007-2008 d'une expérimentation élargie et obligatoire dans l'ensemble des établissements publics et privés sous contrat.

Cette évaluation porte exclusivement sur la langue retenue pour l'épreuve de LV1 par vos élèves et uniquement si la langue choisie est enseignée dans l'établissement.

2-1 Le calendrier

Les dates retenues au niveau national sont les suivantes

	Lundi 31 mars	Mardi 1 ^{er} avril	Mercredi 2 avril
Matin	Anglais Allemand Espagnol	Anglais Allemand Espagnol Arabe Russe Turc *	Anglais Allemand Portugais Russe Hébreu
Après midi	Anglais Allemand Espagnol Italien Arabe	Anglais Allemand Espagnol Italien Portugais	Anglais Allemand

* si un protocole est réalisé

2-2 Les cas d'absences

Il n'y a pas lieu d'organiser une évaluation de la compréhension de l'oral en dehors des dates retenues pour les élèves absents à la date de l'évaluation prévue pour leur classe.

2-3 Supports de l'évaluation

Les protocoles d'évaluation sont composés d'un CD audio, d'un questionnaire élève (recto/verso), de consignes de corrections pour le professeur.

Ces protocoles vous seront adressés la semaine du 17 au 25 mars 2008.

Le CD audio contient des fichiers avec extension « wav » lisible sur tous les lecteurs.

2-4 Evaluation (durée environ 30 minutes)

Le déroulé de l'épreuve et les consignes à l'attention des élèves sont inclus dans le CD audio (ces consignes figurent également sur le recto du questionnaire candidat).

Chaque élève dispose de deux « fiches réponses » dont l'une sur papier couleur lui sert de brouillon. Ces questionnaires distribués en début d'épreuve doivent, dans un premier temps, être placés face réponse côté table. L'élève renseigne le cadre d'identification figurant au recto.

Au signal l'élève retourne le questionnaire et dispose de trois minutes pour en prendre connaissance. Après trois écoutes collectives et successives du document sonore et d'une période de silence, l'élève doit répondre à la série de questions figurant au verso de la « fiche réponse ».

Le professeur veille à ce que les élèves soient suffisamment espacés dans la salle.

A l'issue de l'exercice, le professeur recueille l'ensemble des « fiches réponses ». L'élève ne doit pas conserver la fiche réponse sur papier couleur ayant servi de brouillon. Il procède ensuite à la correction en appliquant le barème fourni.

La note sur 20 qui en résulte est reportée sur le livret scolaire dans la case « appréciation » du troisième trimestre de la langue évaluée.

Cette note ne se substitue pas à l'appréciation, elle est un élément complémentaire de celle-ci.

3 - Calendrier

- 07/03/08 : transmission à la DIEC 2-02 de la liste des candidats qui ont choisi une langue non enseignée dans l'établissement (annexe n° 1)
- 17/03/08 au 25/03/08 : envoi des cédéroms aux établissements par la DIEC 2-01
- fin mars : transmission aux établissements des bordereaux de notation de l'épreuve expression orale par la DIEC 2-02
- du 27 mars au 16 mai : évaluation de l'expression orale et saisie des notes à l'issue de l'évaluation
- du 31 mars au 2 avril : évaluation de la compréhension de l'oral
- 19/20 mai : examen ponctuel de l'expression orale pour les candidats ayant choisi une langue non enseignée dans le lycée de scolarisation.

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille

Académie d'Aix-Marseille
Rectorat DIEC 2-02
Affaire suivie par
Mme AMALBERT
Mme SCHIANCHI

ANNEXE 1

Etablissement

EVALUATION DE L'EXPRESSION ORALE
BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE STG

Liste des candidats qui ont choisi une langue non enseignée dans l'établissement
à convoquer à l'épreuve ponctuelle organisée les 19 et 20 mai 2008

Nom – Prénom	Langues choisies	
	LV1	LV2

signature du chef d'établissement

Document à faxer au bureau DIEC 2-02 n°04 42 91 75 02 pour le 7 mars 2008

ANNEXE 2

BACCALAURÉAT SÉRIE STG : FICHE D'ÉVALUATION ET DE NOTATION POUR L'EXPRESSION ORALE

Session : 2008 - ACADEMIE : AIX-MARSEILLE

LANGUE VIVANTE : LV1

Nom de l'élève :

Nom de l'Etablissement :

Ville :

Pour **chacune des trois colonnes**, situer la prestation du candidat à l'un des quatre **degrés de réussite** et attribuer à cette prestation le nombre de points indiqué (sans le fractionner) de **0** (absence totale de production) à **6 ou 8**.

A. S'exprimer en continu		B. Prendre part à une conversation		C. Intelligibilité et recevabilité linguistique	
Degré 1		Degré 1		Degré 1	
Produit des énoncés très courts, stéréotypés, ponctués de pauses et de faux démarrages.	1 pt	Peut intervenir simplement, mais la communication repose sur la répétition et la reformulation.	2 pts	S'exprime dans une langue qui est partiellement compréhensible.	2 pts
Degré 2		Degré 2		Degré 2	
Produit un discours simple et bref à partir du document.	3 pts	Répond et réagit de façon simple.	3 pts	S'exprime dans une langue compréhensible malgré un vocabulaire limité et des erreurs.	4 pts
Degré 3		Degré 3		Degré 3	
Produit un discours articulé et nuancé, pertinent par rapport à la dimension culturelle du document.	4 pts	Prend sa part dans l'échange, sait - au besoin - se reprendre et reformuler.	4 pts	S'exprime dans une langue globalement correcte (pour la morphosyntaxe comme pour la prononciation) et utilise un vocabulaire approprié.	6 pts
Degré 4		Degré 4		Degré 4	
Produit un discours argumenté, informé, et exprime un point de vue pertinent.	6 pts	Argumente, cherche à convaincre, réagit avec vivacité et pertinence.	6 pts	S'exprime dans une langue correcte, fluide, proche de l'authenticité.	8 pts
Note A S'exprimer en continu	/6	Note B Prendre part à une conversation.	/6	Note C Intelligibilité et recevabilité linguistique.	/8
APPRÉCIATION :					
Note de l'élève (total A + B + C) =/20					

ANNEXE 3

BACCALAURÉAT SÉRIE STG : FICHE D'ÉVALUATION ET DE NOTATION POUR L'EXPRESSION ORALE

Session : 2008 - ACADEMIE : AIX-MARSEILLE

LANGUE VIVANTE : LV2

Nom de l'élève :

Nom de l'Etablissement :

Ville :

Pour **chacune des trois colonnes**, situer la prestation du candidat à l'un des quatre **degrés de réussite** et attribuer à cette prestation le nombre de points indiqué (sans le fractionner) de **0** (absence totale de production) à **6 ou 8**.

A. S'exprimer en continu		B. Prendre part à une conversation		C. Intelligibilité et recevabilité linguistique	
Degré 1		Degré 1		Degré 1	
Produit des énoncés très courts, stéréotypés, ponctués de pauses et de faux démarrages.	1 pt	Peut intervenir simplement, mais la communication repose sur la répétition et la reformulation.	2 pts	S'exprime dans une langue qui est partiellement compréhensible.	2 pts
Degré 2		Degré 2		Degré 2	
Produit un discours simple et bref à partir du document.	4 pts	Répond et réagit de façon simple.	4 pts	S'exprime dans une langue compréhensible malgré un vocabulaire limité et des erreurs.	5 pts
Degré 3		Degré 3		Degré 3	
Produit un discours articulé et nuancé, pertinent par rapport à la dimension culturelle du document.	5 pts	Prend sa part dans l'échange, sait - au besoin - se reprendre et reformuler.	6 pts	S'exprime dans une langue globalement correcte (pour la morphosyntaxe comme pour la prononciation) et utilise un vocabulaire approprié.	7 pts
Degré 4				Degré 4	
Produit un discours argumenté, informé, et exprime un point de vue pertinent.	6 pts			S'exprime dans une langue correcte, fluide, proche de l'authenticité.	8 pts
Note A S'exprimer en continu	/6	Note B Prendre part à une conversation.	/6	Note C Intelligibilité et recevabilité linguistique.	/8
APPRÉCIATION :					
Note de l'élève (total A + B + C) =/20					